



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 35024

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le calcul des montants de pensions de retraites. La difficulté pour nombre de nos concitoyens à analyser et à calculer le niveau de leur retraite en prenant en compte la diversité des coefficients de revalorisation applicable aux salaires et aux cotisations, des coefficients de revalorisation applicables aux pensions et aux rentes sociales, des montants annuels du salaire plafond soumis à cotisations et des montants annuels du maximum des pensions, rend parfois très aléatoires leurs prévisions. Afin que la prévoyance puisse aboutir à une véritable assurance en matière de retraite, il peut sembler légitime, tant rationnellement qu'humainement et dans le contexte actuel de réformes et de simplifications engagées, de s'interroger sur les modalités de calcul des pensions de retraites pour les rendre plus lisibles et donc plus directement utilisables par nos concitoyens. Il est donc demandé si des modifications réglementaires sont susceptibles d'être apportées pour clarifier cette évaluation du montant des pensions de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35024

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1710

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)